

ATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.4/L.444  
13 décembre 1956  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Onzième session  
QUATRIEME COMMISSION  
Point 37 de l'ordre du jour

QUESTION DU SUD-OUEST AFRICAIN

Audition de pétitionnaires sur la situation dans le Territoire  
du Sud-Ouest Africain

Liberia : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Ayant accordé une audience à M. Mburumba Kerina Getzen, pétitionnaire du Sud-Ouest Africain, et au Révérend Michael Scott, qui a parlé au nom des habitants "autochtones" du Sud-Ouest Africain,

1. Prend note des déclarations que les pétitionnaires ont faites au nom de certains habitants "autochtones" du Territoire du Sud-Ouest Africain administré par l'Union Sud-Africaine;
2. Décide de communiquer les déclarations des pétitionnaires au Comité du Sud-Ouest Africain pour qu'il les étudie et les prenne en considération.

-----